



FICHE D'INFORMATION

Violence juvénile : état actuel de la prévention

Le vandalisme, les actes de violence commis par les jeunes dans l'espace public, le harcèlement à l'école, la violence sexuelle entre adolescents et le cyberharcèlement sont des thèmes présents dans l'opinion publique, la politique et les milieux spécialisés depuis de longues années. En juin 2010, le Conseil fédéral a lancé le programme national de prévention Jeunes et violence de concert avec les cantons, les villes et les communes pour une durée de cinq ans. Le but de ce programme était d'aider les professionnels et les décideurs aux niveaux cantonal et communal à développer et à mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces. Au terme du programme, le Conseil fédéral a présenté en 2015 un rapport exposant l'état de la prévention de la violence et l'interaction entre prévention, intervention et répression. Le rapport se fonde sur l'évaluation finale du programme Jeunes et violence ainsi que sur d'autres comptes rendus et expertises ayant trait à cette thématique.

Le nombre de jeunes concernés reste important malgré un recul de la violence

Les statistiques montrent que la violence juvénile a beaucoup diminué ces dernières années. Néanmoins, le nombre de jeunes auteurs ou victimes d'actes de violence reste relativement important. Selon des sondages menés auprès de jeunes dans le canton de Zurich, près d'un jeune sur trois a été victime d'un acte de violence dans les 18 mois qui ont précédé l'enquête et un sur cinq admet avoir commis un acte de violence au cours de l'année précédant l'enquête. De manière générale, la violence juvénile ne peut être réduite à une cause unique, mais est liée à divers facteurs d'influence. Les mesures de prévention visent donc à minimiser les facteurs de risque qui favorisent le recours à la violence (déficits individuels, style d'éducation incohérent, violence dans la famille ou dans le cercle d'amis, consommation d'alcool et de drogues, etc.) tout en encourageant les facteurs de protection (tels que relations stables et durables, offre de loisirs structurée, climat positif dans la famille et à l'école). De ce fait, de nombreux acteurs des domaines de la famille, de l'école, des loisirs et de l'espace public participent aux efforts de prévention.

Collaboration efficace entre Confédération, cantons, villes et communes

Ces cinq dernières années, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont réussi à développer considérablement la prévention de la violence en Suisse. L'évaluation finale montre que le programme Jeunes et violence a permis de créer des instruments utiles aux experts, comme la base nationale de connaissances www.jeunesetviolence.ch, le manuel pour une prévention efficace de la violence ou le guide « Critères de bonnes pratiques. Prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace social ». Il a aussi offert des opportunités d'échange et de mise en réseau. Par ailleurs, la réalisation de projets pilotes et l'évaluation des mesures existantes ont donné de précieuses impulsions au développement et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures de prévention.

Existence d'une multitude d'activités de prévention

Actuellement, quinze cantons disposent soit d'une stratégie globale ou de stratégies sectorielles, soit de mesures de prévention dans d'autres domaines politiques. La plupart des villes d'une certaine taille et plusieurs communes ont également élaboré et établi des stratégies. Les activités de prévention les plus courantes sont les conseils et le soutien des parents pour les questions d'éducation, la prévention du harcèlement à l'école, les cours de transmission de compétences sociales et de techniques de résolution

des conflits et la prévention de la violence dans la vie nocturne, dans l'animation jeunesse et dans les clubs de sport.

Collaboration des autorités publiques en matière de prévention, d'intervention et de répression

Un rapport rédigé dans le cadre du programme Jeunes et violence présente les formes possibles de collaboration et expose les conditions d'une coopération réussie entre les autorités des domaines de la protection de l'enfance, de l'école, de l'animation jeunesse, de la justice, de la police, de la migration et de l'égalité. De manière générale, les acteurs concernés sont favorables à la collaboration qui leur permet de réagir plus rapidement en cas d'incidents et d'inscrire leur action dans la durée. Cela dit, des failles ont été découvertes dans l'échange des données personnelles sensibles. Il existe certes des bases légales cantonales (lois sur la protection des données, l'école, la police, la jeunesse) avec des consignes pour les différents acteurs, mais elles sont parfois imprécises. Des clarifications doivent notamment être apportées en ce qui concerne les tâches et le rôle de l'animation jeunesse, de l'aide ambulatoire à la jeunesse et du travail social en milieu scolaire.

Confirmation de la nécessité d'agir

L'efficacité de l'action préventive doit être régulièrement évaluée, afin d'adapter les mesures aux derniers développements, de les aménager conformément aux résultats de la recherche sur les bonnes pratiques et d'assurer une intervention concertée et coordonnée des différents acteurs et domaines de prévention. Parallèlement, il faut intensifier la diffusion des stratégies éprouvées et veiller à la formation continue des professionnels. Il est également nécessaire de mieux atteindre les groupes vulnérables et d'appliquer les mesures de prévention le plus tôt possible (dans le parcours de vie et dès l'apparition des premiers signaux d'alerte). Enfin, il faut examiner les bases légales cantonales relatives à la collaboration entre les autorités et les spécialistes qui opèrent aux interfaces entre prévention, intervention et répression, les adapter si nécessaire et créer une vue d'ensemble ainsi que des guides pour la pratique.

La prévention de la violence reste de la compétence des cantons

Après l'achèvement du programme Jeunes et violence, la Confédération abandonne comme prévu son rôle de soutien dans le domaine de la prévention de la violence, celle-ci étant de la compétence des cantons, des villes et des communes. Elle se penchera sur ce thème de concert avec les cantons.

Publications :

- Protection des données pour les acteurs du domaine de la violence juvénile. Rapport établi dans le cadre du programme national Jeunes et violence (rapport de recherche 6/2015)
- Evaluation finale du programme national Jeunes et violence. Rapport établi dans le cadre du programme national Jeunes et violence (rapport de recherche 7/2015)
- Inventaire systématique des stratégies, mesures et structures de prévention de la violence existant en Suisse. Rapport établi dans le cadre du programme national Jeunes et violence (rapport de recherche 6/2013)
- Modèles de coopération en matière de prévention, d'intervention et de répression. Rapport établi dans le cadre du programme national Jeunes et violence (rapport de recherche 13/2013)
- Guide des critères de bonnes pratiques dans la famille, à l'école et dans l'espace social. Rapport établi dans le cadre du programme national Jeunes et violence (2014)
- Prévenir la violence. Etat des connaissances internationales sur l'efficacité des programmes. Rapport établi dans le cadre du programme national Jeunes et violence (2014)

Renseignements

Thomas Vollmer, responsable des programmes de protection de la jeunesse, domaine Famille, générations et société, Office fédéral des assurances sociales, tél. +41 58 46 38258, courriel : thomas.vollmer@bsv.admin.ch